

**70**  
ANS  
1950-2020

CONVENTION EUROPÉENNE  
DES DROITS DE L'HOMME

## PRÉSENTATION GÉNÉRALE

La Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, communément appelée Convention Européenne des Droits de l'Homme (CEDH), fêtera cette année ses soixante-dix ans. Cet âge avancé et son caractère difficilement modifiable sont à la source de son interprétation dite « dynamique et évolutive », qui permet à la Cour européenne des droits de l'homme de la qualifier d'« instrument vivant ». Les juges de Strasbourg doivent dès lors prendre en

considération l'évolution constante des réalités sociales dans lesquelles s'inscrit la protection des droits pour l'interpréter. Ceci implique par ricochet une « harmonisation » des ordres juridiques internes qui sont soumis à ce Traité, dont le nôtre. Aussi, « aucun juriste français, privatiste ou publiciste, praticien ou théoricien, ultranationaliste ou citoyen du monde, ne peut ignorer l'influence grandissante de la Cour européenne des droits de l'homme ». Pour célébrer cet anniversaire il est donc proposé d'interroger la vitalité de la Convention au travers de l'étude de sa plus-value dans différentes branches du droit, « à la lumière des conditions d'aujourd'hui ».

Pour ce faire un cycle de workshops virtuels est organisé tout au long de la 70<sup>e</sup> année de la Convention, soit du 4 novembre 2020 au 3 novembre 2021.

\*\*\*

### 1<sup>ER</sup> WORKSHOP VIRTUEL : LE 7 DÉCEMBRE 2020 DE 10h À 12h CEDH et droit de l'environnement

La Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales ne contient pas de disposition consacrant un droit à un environnement sain. Pourtant, la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme n'est pas hermétique aux questions environnementales. Elle accepte donc de faire vivre la Convention en procédant à une lecture évolutive de ce texte en vue de s'en saisir. Mais de quelle façon ? La protection offerte par la Cour est-elle suffisante ? Pourrait-elle évoluer et, si oui, dans quel sens ? Voici quelques questions auxquelles cette première rencontre tentera de répondre.

Avec :

Mme Natalia KOBYLARZ, Juriste à la Cour Européenne des Droits de l'Homme  
Mme Élisabeth LAMBERT, Directrice de recherche au CNRS à l'Université de Strasbourg  
M. Jochen SOHNLE, Professeur de droit public à l'Université de Lorraine / IRENEE

Inscription obligatoire sur [irenee.univ-lorraine.fr](http://irenee.univ-lorraine.fr)



## CEDH et droit de l'environnement

SOUS LA DIRECTION SCIENTIFIQUE DE MARIE ROTA, MAÎTRE DE CONFÉRENCES DE DROIT PUBLIC  
WORKSHOP VIRTUEL VIA L'APPLICATION TEAMS - INSCRIPTION OBLIGATOIRE SUR [IRENEE.UNIV-LORRAINE.FR](http://IRENEE.UNIV-LORRAINE.FR)

